

Le Président

DECISION

N°D-22/589 portant délégation de signature

Le Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac,

Vu le décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004 relatif au statut de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac, et notamment son article 10 avant-dernier paragraphe,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 27 mai 2020 portant nomination de M. Emmanuel KASARHÉROU en qualité de Président de l'établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

DECIDE

Art. 1er. – Monsieur Paul – Emmanuel BERNARD, adjoint au Directeur de la médiathèque, Responsable de la bibliothèque, reçoit délégation de signature pour certifier, au nom du Président de l'établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac, et pour le périmètre de sa direction, les services faits dont le montant unitaire n'excède pas 30 000 euros hors taxes.

Art. 2. – La présente décision sera notifiée au personnel de l'établissement par voie d'affichage dans les locaux du musée du quai Branly – Jacques Chirac et par voie de publication sur le site internet de l'Etablissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

Art. 3. – La présente décision annule et remplace la décision n° D-20/270.

Art. 4. – La présente décision prend effet à compter du 2 janvier 2023.

A Paris, le - 9 DEC. 2022

Emmanuel KASARHÉROU

musée du **quai Branly - Jacques Chirac**

établissement public 222, rue de l'Université 75343 Paris cedex 07
téléphone 01 56 61 70 00 télécopie 01 56 61 70 01 courriel info@quaibranly.fr internet www.quaibranly.fr